

MESU/DD/MSP/ME/F/MEP/T/MFP/RA portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de l'Education, de la Santé, de l'Hydraulique et de l'Environnement ;

Vu le procès verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 14 Mai 2021 ;

Vu le projet de l'ordre du jour de la troisième session ordinaire du conseil municipal des 23, 24, 25 et 26 Septembre 2021 ;

Vu la convocation en date du Vendredi 10 Septembre 2021 de la troisième session ordinaire du conseil municipal de Guéchémé des 23, 24, 25 et 26 Septembre 2021 ;

Après avoir délibéré vingt cinq (25) voix pour, zéro (0) contre et zéro (0) abstention ainsi qu'enregistré au procès verbal de la session.

D E L I B E R E

Article 1^{er} : La situation des taxis-motos a été examinée.

Fait et délibéré en séance publique à Guéchémé le 26 Septembre 2021.

Le Président du conseil communal

Karimoune Ango

